



Ecole Primaire de
Veyziat

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
D'ECOLE
du 10-11-23**



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Ain
éducation
nationale

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspectrice de l'éducation nationale : Mme Pignier			
MEMBRES VOTANTS			
NOMS	Présent	Excusé	Représentant
Directrice de l'école - Présidente : Mme Demirci	X		
M. Debatisse : directeur du service éducation	X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Mme Dauphin	X		
Mme Enfest	X		
Mme Del Ciano	X		
Mme Weingarten	X		
Mme Pernier	X		
Mme Ben Lechhab		x	
Mme Orero		x	
Un des membres du RASED : Mme Darmon ou M. Chanel		x	
D.D.E.N : Mme Butta	x		
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Mme Capar	X		M. Scola
Mme Gendre	X		Mme Vahier
Mme Mendez	X		
Mme Paris-Cadet		x	
Mme Scola	x		
Mme Toustou	x		
VOIX CONSULTATIVE			
Infirmier(e) scolaire : Mme Mele		x	
Mme Rousseau (présidente du Sou des Ecoles de Veyziat)	x		

Procès-verbal établi le 22/11/23

La présidente, **Mme Demirci** (directrice de l'école)

La secrétaire, Mme Del Ciano (adjointe)

Date : 10-11-23 - Heure de début : 18h30

Ordre du jour :

1 - Installation du conseil et rappel de ses attributions

La directrice présente la composition du Conseil d'école :

- ✓ La directrice, présidente
- ✓ Le maire + un adjoint
- ✓ les enseignants
- ✓ un membre du RASED
- ✓ les représentants des parents d'élèves élus
- ✓ un DDEN
- ✓ l'I.E.N.

Les autres invités ont voix consultative...

Mme Demirci rappelle que le conseil d'école est une instance de décision, de consultation et d'information mais c'est aussi une instance partenariale.

- Le conseil d'école est constitué pour un an.
- Il se réunit une fois par trimestre.

Le conseil d'école :

- donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école
- vote le règlement intérieur
- est informé sur la composition des classes, sur les manuels
- donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires
- statue sur le projet d'école

La directrice fait un rappel sur les résultats des élections de parents d'élèves qui ont eu lieu le Vendredi 13 octobre 2023 :

Participation

Modalité de vote	A l'urne et par correspondance
	Résultats bruts
Nombre d'inscrits	200
Nombre de votants	94
Nombre de votes blancs ou nuls	5
Nombre de suffrages exprimés	89
Taux de participation	47.00%

Un taux de participation légèrement plus élevé que l'an passé est à noter. Le matériel électoral a été transmis dans de bonnes conditions.

Mme Demirci souhaiterait proposer la possibilité du vote en ligne pour les élections 2024. Cela permettrait ainsi une économie de papier, de temps. De plus, les familles de l'école répondent assez facilement aux sollicitations en ligne.

Cependant, à ce jour, aucun financement ne permettrait à l'école de payer le prestataire externe qu'elle devrait solliciter pour la mise en œuvre de cette élection.

Le conseil d'école décide donc que tant qu'une solution gratuite n'est pas fournie, les élections parents se dérouleront sous format papier.

La directrice félicite les parents d'élèves élus et les remercie pour leur engagement.

ELECTION AU CONSEIL D'ECOLE

Ecole Primaire de Veyziat

Scrutin du 13 octobre 2023

Bulletin de vote

ENTENTE PARENTS VEYZIAT

Titulaires

Mme CAPAR Elvan

Mme GENDRE Sandrine

Mme MENDEZ Céline

Mme PARIS-CADET Lison

Mme SCOLA Caroline

Mme TOUSTOU Esclarmonde

Suppléants

M. SCOLA Alexandre

Mme VAHIER Marion

Très prochainement, un trombinoscope des parents élus sera transmis aux familles de l'école.

2 – Bilan de rentrée

A ce jour, l'école accueille 142 élèves (55 maternelles et 87 élémentaires) répartis de la manière suivante :

PS-MS (Mme Dauphin)	MS-GS (Mme Enfest)	CP-CE1 (Mmes Del Bianco et Orero)	CE1-CE2 (Mme Weingarten)	CE2-CM1 (Mme Pernier)	CM1-CM2 (Mmes Demirci et Pilliard)
12 + 15	6 +22	12+9	14+8	14+9	9+12
27 élèves	28 élèves	21 élèves	22 élèves	23 élèves	21 élèves

Depuis la rentrée, trois élèves sont partis suite à des déménagements. Une élève de CE2 sera accueillie dans la classe de CE1-CE2 dès lundi 13 novembre, portant ainsi l'effectif de cette classe à 23 élèves.

L'équipe enseignante travaille en collaboration avec :

- ▶ 1 intervenante musicienne : Mme Guervain
 - ▶ 3 intervenants sportifs: Mme Planchin, M. Guichon et M. Clequin
 - ▶ des intervenants de l'USO sur un cycle rugby
 - ▶ des bénévoles de l'association Lire et Faire Lire
 - ▶ les membres du Rased (réseau d'aide au service des enfants en difficulté) : Mme Darmon et M. Chanel
 - ▶ 1 Atsem (agent territorial au service des écoles maternelles) : Mme Curvat
 - ▶ 1 moyen humain supplémentaire en maternelle : Mme Gouilloux
- Mme Demirci, ainsi que l'enseignante de la classe, Mme Dauphin, remercient la municipalité pour ce moyen humain supplémentaire qui a été octroyé à l'école de Veyziat, toutes les matinées, de 9h à 11h30.
- ▶ 1 assistant de langue anglaise, M. Sadiq, qui intervient auprès des élèves de CP jusqu'en CM2 à raison d'une fois par semaine
 - ▶ 1 AVS, Mme Saylan
 - ▶ 1 infirmière scolaire : Mme Mele

Les autres partenaires sont:

- la **municipalité**
- les **parents d'élèves et leurs représentants (6 titulaires et 2 suppléants)**
- la **DDEN** (déléguée départementale de l'éducation nationale), Mme Butta : chargée de visiter les écoles et de veiller au bon état des locaux scolaires. Rôle d'écoute et de médiateur entre l'école et la municipalité. Garante de la laïcité.
- le **Sou des écoles et sa présidente**, Mme Rousseau : participe au financement d'activités complémentaires à notre enseignement (animation, cinéma, voyage scolaire ... projets culturels) grâce à diverses actions organisées dans l'année (ventes chocolats, galettes, kermesse ...)

3 – Sécurité à l'école et règlement intérieur

◇ La directrice rappelle qu'à la suite de l'attentat terroriste à Arras, vendredi 13 octobre, le Gouvernement a décidé de rehausser la posture Vigipirate au niveau le plus élevé « Urgence attentat » sur tout le territoire

◇ M. Le Recteur de l'académie, M. Dugrip, rappelle les consignes suivantes aux personnels de l'Éducation nationale, aux parents d'élèves et aux élèves dans [un courrier](#) datant du 15-10-23.

◇ Monsieur le Maire est également vigilant aux événements nationaux et a souhaité renforcer la sécurité aux abords des établissements scolaires (mail du 13-10-23).

☎ la Police Municipale (patrouille) : 04 74 81 35 35

☎ le 17 (POLICE SECOURS) en cas d'urgence

◇ La sécurité est l'affaire de tous. Afin de sensibiliser les parents à cette question, un guide est téléchargeable sur le site : education.gouv.fr.

◇ Mme Demirci sollicite l'aide des parents d'élèves élus pour fermer les portails les mardis et vendredis à 13 h30 lorsqu'elle est dans sa classe avec ses élèves.

◇ Les exercices à effectuer avec les élèves :

En plus des 2 exercices d'évacuation incendie, il est prévu d'effectuer cette année 2 exercices PPMS dont un exercice attentat-intrusion.

A ce jour, un exercice incendie a été réalisé le lundi 09 octobre ; il s'est déroulé dans de très bonnes conditions.

L'exercice de mise en sécurité attentat-intrusion qui devait se dérouler la semaine avant les vacances de la Toussaint a été reporté suite aux directives de M. le Recteur ; il sera réalisé avant les vacances de Noël.

[Mme Demirci sollicitera la municipalité pour cet exercice afin d'effectuer un bilan conjoint de l'efficacité du PPMS de l'école.](#)

◇ Examen et vote du règlement intérieur ⇒ sujet 1 soumis à avis

La directrice explique qu'un travail très enrichissant a été mené l'an passé par les élèves et l'équipe enseignante. Le règlement intérieur intègre dorénavant les règles de vie de l'école.

En cas de non-respect de ces règles, des fiches réflexion ont été créées à destination des élèves de chaque cycle. Elles seront un support de dialogue intéressant entre l'élève, l'école et les familles. Les élèves les compléteront, les parents et l'enseignant les signeront.

[Ces règles de vie ainsi que ces fiches de réflexion seront également proposées aux agents du périscolaire ... Il est important que les élèves comprennent la continuité des attendus en terme de comportement entre les temps scolaires et les temps périscolaires.](#)

[Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.](#)

◇ Flyer sécurité école :

Le flyer créé l'an passé dans le cadre du conseil des élèves sera repris.

Il semblerait que le stationnement aux abords de l'école pose encore quelques soucis.

[La municipalité sera sollicitée afin de reprographier de nouveaux exemplaires du futur flyer.](#)

4 – Projets pédagogiques pour l'année scolaire

Mme Demirci présente tout d'abord les objectifs et les actions qui seront mis en œuvre pour répondre aux programmes nationaux mais aussi aux besoins spécifiques des élèves, en tenant compte des caractéristiques de l'école : c'est **le projet d'école**.

Il se décline en **4 axes prioritaires** :

	Améliorer les réussites et réduire les inégalités
AXE 1	<ul style="list-style-type: none">○ Mathématiques○ Français

• **PRIORITE 1 : Développer les compétences en lecture orale**

• **PRIORITE 2 : Maîtriser la langue écrite**

• **PRIORITE 3 : Résolution de problèmes : développer un comportement de chercheur chez les élèves**

• **PRIORITE 4 : Développer les compétences des élèves en géométrie et grandeurs et mesures**

	Développer les parcours éducatifs et de l'élève
AXE 2	<ul style="list-style-type: none">○ Le PEAC (Parcours Educatif Artistique et Culturel)○ Le parcours citoyen○ Le parcours éducatif de santé – EPS○ La fluidité du parcours de l'élève (PEDT, Focus maternelle, Focus accessibilité)

• **PRIORITE 1 : Mettre en oeuvre un parcours de santé sur toute l'école**

• **PRIORITE 2 : Construire un parcours citoyen sur toute l'école**

• **PRIORITE 3 : Garantir un suivi du parcours éducatif artistique de chaque élève**

AXE 3

Prendre en compte le Climat scolaire et bien-être à l'école

PRIORITE 1 : Améliorer le climat scolaire pour une École de la confiance

AXE 4

Développer les relations avec les partenaires et les familles

PRIORITE 1 : Poursuivre et développer les échanges avec les partenaires

PRIORITE 2 : Poursuivre et développer la relation école-périscolaire

L'équipe enseignante travaillera cette année les fiches actions de ce projet d'école validé en janvier 2023 par Mme l'Inspectrice.

Afin d'atteindre les objectifs de ce projet d'école, l'équipe enseignante propose aux élèves différentes actions et projets tout au long de l'année scolaire. En voici un aperçu :

Projets à destination des élèves de maternelle :

Animation discothèque
Ateliers « pâtisserie » (à confirmer)
Fréquentation bibliothèque municipale,
Semaines de la maternelle
Educ Gym ; tracteurs et motricité ; vélos
Spectacle à l'école
Voyage Scolaire à la ferme
Projet « rivière » (en attente de confirmation de financement)

Projets à destination des élèves d'élémentaire :

Journée de la démocratie
Visite de l'Hôtel de Ville
SIVALOR
Bibliothèque / ludothèque / discothèque
Action Hygiène bucco-dentaire
Cinéma
Escape Game / semaine des maths
Rugby
Téléthon
Conseil des élèves
PARIS 2024 – Arts, Anglais et Sports
Classe de découvertes à Paris
Classe équitation

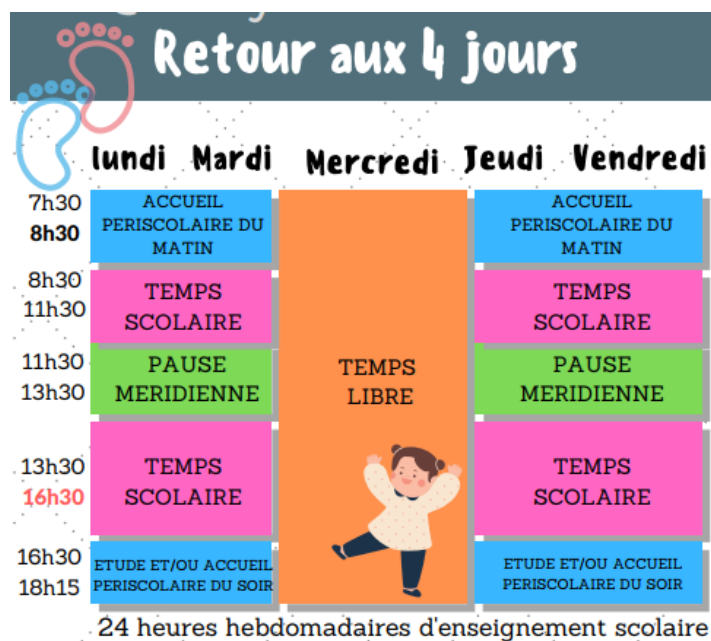
Projets communs à toute l'école :

Fête de Noël à l'école
Décorons notre village
Noël des personnes âgées
Visite de l'EHPAD
Spectacle musical / KERMESSE
Marché des connaissances

Beaucoup de ces projets ne peuvent voir le jour que grâce au soutien financier du Sou des Ecoles et de la municipalité. La directrice remercie les deux partenaires de l'école.

5- Les temps périscolaires

☀ Rappel sur les horaires



- Sur l'école de Veyziat, Coralie Lopes Dos Santos est la référente de coordination.
- Pour les études du soir, le départ est échelonné à partir de 17h30, sauf en maternelle.
- Les effectifs et le taux d'encadrement sont appréciables.
- Le vendredi soir et le mardi soir, des activités sans cartable sont proposées aux élèves présents.

6- Le calendrier des actions du sou des écoles

Mme Rousseau détaille les actions prévues au calendrier de cette année scolaire :

- ✧ Galettes le 30/09/2023
- ✧ Assemblée générale : 13/10/2023
- ✧ Chocolat de Noël et opération champagne sur décembre
- ✧ Fête de Noël : Vendredi 22/12/2023
- ✧ Carnaval : Vendredi 16 Février
- ✧ Oeufs de pâques sur mars 2024
- ✧ Trail : dimanche 07/04/2024
- ✧ Galettes sur mai 2024
- ✧ Kermesse : vendredi 28/06/2024

7– **Projet de réhabilitation de l'école**

La directrice remercie tout d'abord la municipalité et les services techniques de Veyziat pour leur engagement auprès des équipes enseignantes pour une reprise sereine des élèves à la rentrée.

Elle souligne également la qualité de l'accueil proposé par les services municipaux :

- aux élèves de CM1-CM2 lors de la journée de la démocratie
- aux élèves de CP-CE1 lors de la visite de l'hôtel de ville

Mme Demirci rappelle ensuite les travaux nécessaires à l'école :

<u>Les besoins de l'école :</u>	<ul style="list-style-type: none">- volets électriques + système de commande centralisée- alarme PPM5- installation d'un système de ventilation- remplacement des anciennes portes et menuiseries
---------------------------------	--

Elle questionne M. Debatisse quant au calendrier prévu (question transmise en amont à la municipalité).

Ce dernier rappelle la volonté de M. le Maire de consacrer un budget de 2 000 000 € pour les travaux de l'école. Les entreprises seront consultées jusqu'en mars 2024.

Les travaux débiteront à l'été 2024.

Mme la directrice remercie la municipalité pour cette belle avancée.

Le projet sera présenté au second conseil d'école.

8– **Questions soumises par les parents d'élèves**

© **Suppression de la navette du matin** : est-il possible de rendre accessible le bus du collège aux enfants qui n'ont pas d'autres solutions avec accompagnement d'un agent du périscolaire ?

M. Debatisse répond à cette demande par la négative. Le bus du collège passe trop tôt. A son arrivée devant l'école, l'accueil du matin n'est pas encore accessible.

© **Cantine** :

*l'augmentation du coût du repas nous a été mentionnée, alors que des problématiques quant à la qualité se posent. Une baisse du coût du repas est-elle à prévoir suite à la baisse annoncée des prix en général ?

M. Debatisse explique que les tarifs des denrées ont fortement augmenté tout comme ceux de l'énergie. En 2022, le prix de revient d'un repas pour les denrées s'élevait à 2.80€ ; aujourd'hui, il est de 3,40€. Un repas revient à 20.19€ à la municipalité lorsque vous ajoutez toutes les charges (bus, personnel, électricité, chauffage ...). Il n'est donc pas possible de baisser les tarifs de restauration.

Pour ce qui est de la qualité, M. Debatisse réfute l'idée d'une baisse de cette dernière. Il se propose de faire passer un exemplaire du cahier des charges aux parents.

*y a-t-il des instructions précises sur le placement des enfants lors du temps de repas ?
M. Debatisse répond qu'il n'y a pas d'instructions précises sur le placement mais les agents prennent les mesures nécessaires en cas de non-respect des règles.

© Périscolaire :

*pouvez-vous nous expliquer l'augmentation du coût du périscolaire ?

M. Debatisse explique que les services périscolaires ont été déclarés auprès de services de l'Etat et de la CAF et à ce titre la collectivité doit répondre à certaines obligations (taux d'encadrement, modulation des tarifs)

Aussi, par cette déclaration, la ville touche une prestation de service de la CAF (enveloppe financière), uniquement si l'enfant est présent.

Or, sur l'année scolaire précédente, un pourcentage non négligeable d'absences ont été constaté (notamment l'accueil du soir avec des absences constatées entre 36 et 52%). Les tarifs précédents en étaient l'une des explications

*serait-il possible de mettre en place un carnet du comportement lors des temps du périscolaire ?

Mme la directrice répond qu'une transmission des règles de vie sera faite aux agents du périscolaire afin qu'ils puissent s'y référer. Les fiches de réflexion proposées aux élèves sur les temps scolaires le seront également sur les temps périscolaires.

© Incident de la Listeria : les parents d'élèves ont été surpris de la gestion de cet incident, notamment car Madame la Directrice n'a pas été informée en amont. Serait-il possible de revoir la gestion de ce type d'incident, en particulier en adressant un protocole sanitaire précis à respecter ?

M. Debatisse explique que l'urgence première a été de prévenir les parents d'élèves.

Mme Demirci rappelle qu'elle est la première interlocutrice des familles et que ce genre d'incident doit lui être remonté, au même titre que les familles.